



COMITE DEPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUB MIXTE JEUNE**

Saison 2019-2020

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUB MIXTE JEUNE
Saison 2019-2020

TABLES DES MATIERES

<i>Article I.</i>	<i>Déroulement du Championnat.....</i>	<i>3</i>
Alinéa 1.01	Organisation.....	3
Alinéa 1.02	Phases départementales.....	3
Alinéa 1.03	Divisions & Poules.....	3
Alinéa 1.04	Championnat Interclubs régional jeunes.....	3
Alinéa 1.05	Réunion de préparation.....	3
<i>Article II.</i>	<i>Engagement des équipes.....</i>	<i>4</i>
Alinéa 2.01	Inscription d'une équipe.....	4
Alinéa 2.02	Responsable d'équipe.....	4
Alinéa 2.03	Inscription.....	4
Alinéa 2.04	Gestion du championnat.....	4
<i>Article III.</i>	<i>Composition des équipes.....</i>	<i>4</i>
Alinéa 3.01	Constitution d'une équipe.....	4
Alinéa 3.02	Association entre clubs.....	5
Alinéa 3.03	Valeur d'une équipe.....	5
Alinéa 3.04	Rang d'une équipe.....	5
Alinéa 3.05	Autorisation à la compétition.....	5
Alinéa 3.06	Ajout de joueur et changement d'équipe.....	5
<i>Article IV.</i>	<i>Déroulement des rencontres.....</i>	<i>6</i>
Alinéa 4.01	Calendrier de la phase départementale.....	6
Alinéa 4.02	Joueurs inscrits dans les championnats jeunes et seniors.....	6
Alinéa 4.03	Format d'une rencontre standard.....	6
Alinéa 4.04	Composition d'une équipe.....	6
Alinéa 4.05	Joueurs mutés.....	6
Alinéa 4.06	Nombres de matchs par rencontre.....	7
Alinéa 4.07	Equipe incomplète.....	7
Alinéa 4.08	Blessure.....	7
Alinéa 4.09	Volants.....	7
Alinéa 4.10	Arbitrage.....	7
Alinéa 4.11	Feuille de rencontre.....	7
Alinéa 4.12	Réclamation.....	7
Alinéa 4.13	Irrégularité.....	7
<i>Article V.</i>	<i>Classement.....</i>	<i>8</i>
Alinéa 5.01	Classement de la poule.....	8
Alinéa 5.02	Egalité entre équipes.....	8
<i>Article VI.</i>	<i>Sanctions.....</i>	<i>8</i>
Alinéa 6.01	Champ d'application des sanctions.....	8
Alinéa 6.02	Joueur non en règle.....	8
Alinéa 6.03	Equipe incomplète.....	8
Alinéa 6.04	Equipe forfait.....	8
Alinéa 6.05	Nombre de matchs joués.....	8
Alinéa 6.06	Autres litiges.....	9
Alinéa 6.07	Enregistrement des matchs irréguliers.....	9
<i>Article VII.</i>	<i>Commission.....</i>	<i>9</i>
Alinéa 7.01	Gestion du championnat.....	9
Alinéa 7.02	Responsable de la commission.....	9
Alinéa 7.03	Coordonnées.....	9
<i>Annexe I.</i>	<i>Cahier des charges pour accueillir une journée.....</i>	<i>10</i>

Article I. Dérroulement du Championnat

Alinéa 1.01 Organisation

Le championnat départemental interclubs mixte jeune, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Il se déroulera sous la forme d'un championnat Poussin, d'un championnat Benjamin, d'un championnat Minime, d'un championnat Cadet et d'un championnat Junior.

Alinéa 1.02 Phases départementales

Le championnat se déroule en deux phases départementales, selon le principe suivant :

- Une première phase, de novembre à janvier selon les critères de l'Alinéa 1.03.
- Une seconde phase tenant compte des résultats de la phase précédente.

Alinéa 1.03 Divisions & Poules

Chaque division est organisée en une poule unique. Ces poules ne pourront pas excéder 6 équipes.

En poussin, la répartition des équipes durant la première phase sera géographique.

Dans les autres catégories, la répartition des équipes durant la première phase se fera selon la valeur des équipes.

Afin d'avoir des poules complètes et favoriser le jeu, il pourra être décidé d'incorporer une équipe d'un département limitrophe.

Alinéa 1.04 Championnat Interclubs régional jeunes

Pour les catégories Benjamins et Minimes, les deux équipes ayant les plus grosses valeurs en début de saison représenteront le département dans le Championnat Interclubs Régional Jeunes (ICRJ).

Cf. règlement de l'Interclubs Régionaux Jeunes édité par la Ligue de Badminton des Pays de la Loire

En cas de refus de l'équipe sélectionnée, l'intégration au championnat départemental Interclubs sera tolérée.

En cas de refus des 2 premières équipes, une proposition sera faite aux équipes suivantes.

Alinéa 1.05 Réunion de préparation

En début de saison, une réunion de préparation permettra de lancer la saison à venir. Chaque club devra obligatoirement être représenté par son référent jeune et/ou ses responsables d'équipe pour valider l'inscription de ses équipes. **Un club non représenté verra ses inscriptions d'équipe refusées.**

Le représentant devra y ramener les feuilles d'engagements des équipes, les droits d'inscriptions et les « codes de conduite du capitaine ».

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental jeune vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Il s'engage à participer à la phase régionale si l'équipe est sélectionnée (cf. règlement de l'Interclubs Régional Jeunes).

Alinéa 2.02 Responsable d'équipe

Chaque club devra désigner un responsable d'équipe (adulte) par équipe engagée, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Le responsable d'équipe doit être présent lors des rencontres, avoir eu connaissance du présent règlement et de l'organisation de l'interclubs jeune. Le responsable d'équipe peut se faire remplacer par adulte pour assumer son rôle pendant les rencontres où il ne peut être présent.

Alinéa 2.03 Inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le référent championnat ou le référent jeune devra impérativement déclarer ses équipes via l'outil DeclIC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC/>) avant la date limite d'inscription :

- Déclarer le référent championnat jeunes ;
- Déclarer la(les) composition(s) d'équipe(s), avec les coordonnées du/des responsable(s) de(s) équipe(s) ;

Les droits d'inscriptions, fixés à 15€ par équipe engagée, seront à régler à la réception de la facture envoyée par le comité départemental.

Les clubs inscrits devront s'assurer que le code de conduite du capitaine soit lu et connu par chaque responsable d'équipe.

Alinéa 2.04 Gestion du championnat

Tout club inscrivant au moins trois équipes en championnat (toutes catégories jeunes confondues) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission championnat, afin de saisir les résultats lors de chaque journée.

Article III. Composition des équipes

Alinéa 3.01 Constitution d'une équipe

- En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.
- Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe du championnat interclubs jeune.
- Sur la feuille d'engagement, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.
- Une équipe devra être composée au minimum de 2 filles et de 2 garçons, considérés comme titulaires.
- En poussins, une équipe pourra être composée de 3 joueurs seulement (1 fille et 2 garçons OU 2 filles et 1 garçon).
- En juniors, une équipe ne pourra être constituée que de joueurs / joueuses classés de D7 à NC. Le classement pris en compte sera celui au jour de la constitution des poules.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUB MIXTE JEUNE
Saison 2019-2020

Alinéa 3.02 Association entre clubs

Les associations entre clubs sont autorisées si dans un club le nombre de licenciés (à la date du 1^{er} novembre de la saison en cours) est inférieur ou égale à 3 dans la catégorie concernée. Ce regroupement est possible uniquement pour le sexe en déficit.

Une équipe sera composée de deux clubs au maximum.

Alinéa 3.03 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué aux deux meilleurs joueurs et deux meilleures joueuses :

N1	12 Pts	R4	9 Pts	D7	6 Pts	P10	3 Pts
N2	11 Pts	R5	8 Pts	D8	5 Pts	P11	2 Pts
N3	10 Pts	R6	7 Pts	D9	4 Pts	P12	1 Pt

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel le jour de la constitution des poules de la discipline dans laquelle il est le mieux classé.

Alinéa 3.04 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa 3.03) au moment de son inscription.

En cas d'égalité de valeur entre équipes, c'est le Classement Par Point Hebdomadaire qui départagera ces équipes. Seront retenus les CPPH des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses dans la discipline la plus forte pour chaque joueur, à la date de constitution des poules.

Alinéa 3.05 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD, pour la saison en cours.

Sont autorisés à jouer en catégorie poussin les joueurs poussins ainsi que les joueurs Minibad.

Sont autorisés à jouer en catégorie benjamin les joueurs benjamins ainsi que les joueurs **Minibad et poussins**.

Sont autorisés à jouer en catégorie minime les joueurs minimes ainsi que les joueurs benjamins.

Sont autorisés à jouer en catégorie cadet les joueurs cadets ainsi que les joueurs minimes.

Sont autorisés à jouer en catégorie junior les joueurs juniors ainsi que les joueurs cadets.

Alinéa 3.06 Ajout de joueur et changement d'équipe

Les ajouts de joueurs sont autorisés uniquement après la Journée 1.

Il sera possible de compléter une équipe, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Respect des [Alinéa 3.01](#) et [Alinéa 3.05](#)
- Ajout du joueur à condition que sa valeur (CPPH le jour de l'ajout) soit inférieure ou égale à la valeur du meilleur joueur de même sexe.

Le joueur ajouté pourra participer à une journée, si son inscription a eu lieu au plus tard 3 jours avant la journée concernée.

L'inscription d'un joueur dans une équipe est définitive. Aucune suppression de joueur n'est autorisée.

Article IV. Déroulement des rencontres

Alinéa 4.01 Calendrier de la phase départementale

Le calendrier est le suivant :

Etape	Dates
1^{ère} phase	16 ou 17 Novembre 2019
	30 Novembre ou 1 ^{er} Décembre 2019
	11 ou 12 Janvier 2020
2^{ème} phase	21 ou 22 Mars 2020
	4 ou 5 Avril 2020
	16 ou 17 Mai 2020

Des reports de dates seront acceptés pour les équipes qui le souhaitent, afin de pouvoir élargir les dates possibles, avec la condition suivante : toutes les rencontres de la phase 1 devront être jouées avant le 19 janvier 2020 et toutes celle de la phase 2 devront être jouées avant le 28 juin 2020.

Pour cela, les 2 ou 4 capitaines d'équipes doivent être d'accord. Si ce n'est pas le cas, alors la date initiale de début de saison sera conservée.

Les clubs engageant au moins 3 équipes devront impérativement proposer une date afin d'accueillir l'une des journées.

Se reporter à l'[Annexe I](#) pour les conditions nécessaires pour l'accueil d'une journée.

Alinéa 4.02 Joueurs inscrits dans les championnats jeunes et seniors

Un joueur inscrit dans les championnats jeunes et seniors ne pourra disputer une rencontre senior le même jour qu'une journée du championnat jeune.

Alinéa 4.03 Format d'une rencontre standard

Pour la phase départementale, une rencontre standard se joue en 5 matchs soit :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Alinéa 4.04 Composition d'une équipe

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque responsable d'équipe puis reportée sur la feuille de rencontre, avant le début de la rencontre.

Alinéa 4.05 Joueurs mutés

Les joueurs mutés ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés classés.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUB MIXTE JEUNE **Saison 2019-2020**

Conformément aux directives de la FFBaD, un joueur est considéré comme classé dès qu'il possède un classement dans au moins une des trois disciplines.

Alinéa 4.06 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa 4.07 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs ne pouvant être joués seront forfaits.

Alinéa 4.08 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les [Alinéa 4.05](#) et [Alinéa 4.06](#).

Alinéa 4.09 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes, ou nylon pour les non-classés, agréés pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes.

Lorsqu'un match oppose un joueur non-classé à un joueur classé, il se joue en volants plumes, sauf accord des deux joueurs.

Lorsqu'un match oppose deux joueurs NC, il se joue en volants nylons, sauf accord des deux joueurs.

Dans le cas d'un désaccord sur la marque d'un volant pour un match, un tirage au sort définira le volant à utiliser pour ce match.

Alinéa 4.10 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa 4.11 Feuille de rencontre

Il revient à tous les responsables des équipes de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 responsables d'équipe et remise au responsable de l'équipe qui reçoit la journée. Ce dernier doit envoyer par mail toutes les feuilles de rencontre scannées ou par courrier tous les originaux impérativement dans les 7 jours (à compter du lendemain de la rencontre) au responsable de la division concernée.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 responsables d'équipes, sera conservée par les 2 responsables d'équipes. En cas de perte de l'originale, cette copie leur sera demandée par la commission.

Alinéa 4.12 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de match en réserve. Elle sera étudiée par la commission jeune qui statuera.

Alinéa 4.13 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Article V. Classement

Alinéa 5.01 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée 3 points
- Match nul 2 points
- Rencontre perdue 1 point
- Rencontre forfait 0 point (5 matchs perdus sur les scores standards (21-0 / 21-0))
- Rencontre non jouée 0 point

Alinéa 5.02 Egalité entre équipes

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées (match average, puis set average, puis point average). Si toutefois l'égalité persiste, le classement général de la poule départagera les deux équipes.

Article VI. Sanctions

Alinéa 6.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 6.02 Joueur non en règle

[cf. Alinéa 3.05](#)

Perte de tous les matchs joués par le joueur (21-0, 21-0).

Un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission jeunes.

Alinéa 6.03 Equipe incomplète

[cf. Alinéa 4.07](#)

Une équipe incomplète qui se déplacerait avec un nombre insuffisant de joueurs perdra les matchs qui n'auront pas pu être joués sur le score de 21-0, 21-0.

Alinéa 6.04 Equipe forfait

Une équipe forfait, sans avoir prévenu les équipes adverses, ainsi que le club organisateur, la veille de la rencontre s'expose à une amende de 60€.

En cas de récidive, l'équipe concernée risque une amende triplée et l'exclusion du championnat.

Les amendes récoltées par le CD 44 permettront d'indemniser les équipes s'étant déplacées inutilement.

Alinéa 6.05 Nombre de matchs joués

[cf. Alinéa 4.06](#)

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, l'ensemble de ses matchs sera perdu sur le score de 21-0, 21-0.

Alinéa 6.06 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa 6.07 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront comptabilisés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

Article VII. Commission

Alinéa 7.01 Gestion du championnat

Elle est confiée par le Comité Départemental à la commission Jeune.

Alinéa 7.02 Responsable de la commission

Pour la saison à venir, le responsable de l'Interclubs Jeunes est Baptiste Fadet

- Responsable de la saisie des résultats:
Baptiste Fadet
Maison des Sports – CD 44 Badminton
44, rue Romain Rolland
44100 Nantes
interclubs-jeunes@codep44-badminton.fr

Alinéa 7.03 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission seront communiquées en début de saison aux responsables d'équipe de chaque club inscrit et aux référents jeunes des clubs.

Fait à Nantes, 1er Septembre 2019

La commission jeunes du Comité Départemental de Loire-Atlantique

<http://www.codep44-badminton.fr>

mail : interclubs-jeunes@codep44-badminton.fr

Annexe I. Cahier des charges pour accueillir une journée

Structures

- Créneau de 4 heures sur une ½ journée du week-end
- 4 terrains de double de Badminton
2 terrains par rencontre

(ou 5 terrains de double de Badminton si fusion des « lieu 1 – Jx » et « lieu 2 – Jx »)

(4 terrains pour 2 rencontres + 1 terrain pour la rencontre opposant les 2 équipes qui n'ont qu'une seule rencontre dans la journée)

Convivialité

- Un bar peut être tenu. Tous les bénéfices restent acquis pour le club organisateur.
- Un goûter peut être servi au milieu ou à la fin de l'après-midi (facultatif).

Compétition

- 20 jours avant, envoyer par mail aux responsables des équipes reçus :
 - l'adresse du gymnase et un plan d'accès
 - le numéro de téléphone de la personne en charge de l'organisation
- A la fin de la journée, envoyer par mail toutes les feuilles de rencontre scannées ou par courrier tous les originaux au responsable de la division.

A noter que dans le cas d'une indisponibilité de créneau dans un gymnase pour un club, la commission jeune peut réserver un gymnase pour permettre à ce club de pouvoir recevoir une journée.